



## **REGLEMENT INTERIEUR à destination des adhérents**

### **GENERALITES**

REMICOPHYS a pour but la pratique de la Gymnastique Entretien et Remise en forme de la condition physique pour tout public Enfants, Adultes et Seniors.

### **SES OBJECTIFS**

Délivrer des cours, des séances, des stages, des ateliers variés pour la satisfaction de tous.

**Toute activité en collectivité implique une certaine discipline.** L'adhésion que vous choisissez librement, **vous engage à accepter les statuts de l'association, le règlement ci-dessous**, ainsi que ceux des équipements (gymnases ou salles prêtés par la Mairie) où se déroulent les activités sur CERGY, et louée sur St OUEN L'AUMONE.

**Compte tenu de l'éclectisme de nos adhérents, le principe de laïcité prévaut dans chaque cours.**

### **INSCRIPTION**

Le tarif d'une participation comprend le coût de l'adhésion annuelle et le montant de la licence fédérale, incluant l'assurance de la fédération.

Vous avez la possibilité de régler votre cotisation en 1 ou plusieurs chèques (3 maximum) pour l'adhésion ainsi que par coupons sport et/ou chèques vacances. Il vous est demandé 1 chèque spécifique pour la licence.

**Toute autre modalité de règlement financier souhaité doit faire l'objet d'une demande par mail à [remicophys@gmail.com](mailto:remicophys@gmail.com)**

**L'inscription doit comporter la totalité du règlement pour être validée.**

Les chèques seront encaissés suivant les échéances mensuelles et périodicité ci-dessous :

- ✓ 1<sup>er</sup> chèque → à l'inscription. Les chèques ne doivent pas comporter de centimes.
- ✓ 1 chèque de 25 € pour la licence adulte et 15€ pour les enfants sera encaissé après la saisie de la licence auprès de la fédération ; soit 1 mois au plus après avoir reçu le Certificat Médical.
- ✓ l'encaissement des autres chèques se fera, soit les 15 ou 30 des mois suivants sauf date précisée au dos des chèques.

**L'inscription validée, vaut accord du présent Règlement Intérieur**

**Les demandes de remboursement** ne seront acceptées que sur justification :

→ médicale (arrêt de plus de 3 mois à la pratique de l'activité) ; si réception dans le courant du 3<sup>ème</sup> mois au plus tard.

→ administrative (mutation, déménagement) ; si réception dans le mois qui suit la décision de l'employeur.

Elles seront adressées à [remicophys@gmail.com](mailto:remicophys@gmail.com) avec les justificatifs. Le 1<sup>er</sup> trimestre est dû en totalité et le coût de la licence reste acquis.

**Aucune autre situation ne donnera lieu à remboursement.**

### **CERTIFICAT MEDICAL**

Les adhérents devront fournir, **le plus tôt possible et au plus tard 1 mois après l'inscription**, un certificat de «non contre-indication» à la pratique de la gymnastique daté de moins de 3 mois. Ce certificat médical est obligatoire, pour permettre la saisie de votre demande de licence auprès de notre Fédération sportive.

**Tout certificat médical non fourni dans le mois suivant l'inscription interdit tout accès au cours.**

**Durant ce mois, les activités suivies engagent votre responsabilité en cas d'accident.**

**(cf. Assurance Fédérale au verso)**



**REMICOPHYS- REMIse en COndition PHYSique**



## **DEROULEMENT DES COURS**

Il appartient à chaque participant de prévoir une tenue adaptée. Pour la pratique des activités proposées dans les gymnases et autres locaux ; une paire de chaussures de sport dédiées à cet effet est indispensable et il est recommandé de retirer les bijoux.

En dessous de 7 participants, les cours pourront être annulés, la décision est à l'appréciation de l'animateur en cohérence avec la discipline enseignée.

### **Absence imprévue d'un animateur**

En cas d'absence d'un animateur, les membres du CODIR font leur possible pour le remplacer au plus vite. L'animateur remplaçant peut assurer un cours similaire à celui de l'animateur qu'il remplace ou correspondant à sa spécialité. L'objectif principal est de maintenir une activité physique.

### **Les cours pendant les vacances scolaires**

Les cours proposés par l'association durant les vacances scolaires sont **ouverts à tout public ; adhérents et non adhérents et quel que soit la catégorie de tarif payé**. Ils sont dispensés en fonction des salles attribuées par la Mairie et de la disponibilité des animateurs.

**En respect du Code Sportif : aucun cours ne peut être délivré dans une salle dont la température est inférieure à 17° ou égale ou supérieure à 30 °.**

## **ASSURANCE FEDERALE**

L'association affiliée à la Fédération SPORT POUR TOUS a l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile, au regard des clubs qu'elle fédère. – Confer.site [www.sportspourtous.org](http://www.sportspourtous.org)

Des garanties supplémentaires vous sont proposées sur le site de la Fédération SPT [www.sportspourtous.org](http://www.sportspourtous.org)  
Un accusé réception de votre adhésion à FSPT vous parviendra avec votre licence par courrier électronique.

**Tout incident, douleur physique survenue durant un cours doit faire l'objet d'une information auprès de l'animateur ou par mail le jour même à [remicophys@gmail.com](mailto:remicophys@gmail.com)**

## **VOL ET DEGRADATION**

Bien que soucieuse et attentive aux problèmes de vols et de détériorations des objets et effets personnels, l'Association ne peut être tenue pour responsable si de tels incidents venaient à se produire dans les salles et/ou vestiaires. Il est donc fortement déconseillé de venir aux cours avec des objets de valeur (bijoux et/ou téléphone, ) et sommes d'argent.

**L'adhésion à l'Association vaut acceptation du présent règlement.**

**Les animateurs et les membres du bureau sont à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions. N'hésitez pas à communiquer en directe par mail à [remicophys@gmail.com](mailto:remicophys@gmail.com)**

**Présidente**

**Secrétaire**

**Trésorière**